

***31e colloque annuel
CREDAF***



***Alejandro Juárez
CIAT – Directeur de la formation et du
développement du talent humain***

Promotion de l'éthique: Efforts du CIAT



Assemblée générale du CIAT au Pérou (1995): “Lutter contre la corruption”.

Assemblée générale du CIAT en République dominicaine (1996): “Attributs minimums nécessaires à une administration saine et efficace”.

Groupe de travail sur la promotion de l'éthique dans les administrations fiscales (2003-2006), parrainé par le Canada, avec la participation de l'Argentine, le Brésil, le Canada, l'Espagne, Trinité-et-Tobago, et l'Afrique du Sud.

Assemblée générale du CIAT en Argentine(2005), “Déclaration sur la promotion de l'éthique dans l'administration fiscale”.

Comité permanent sur l'éthique (2008), coordonné par le Canada, avec la participation initiale du Brésil, Chile, Espagne, Pays-Bas Panama, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, et l'Afrique du Sud.

Attributs minimums nécessaires à une administration saine et efficace



ASSURER L'INTÉGRITÉ ET L'IMPARTIALITÉ DES ADMINISTRATIONS FISCALES

ASSURER LA CONTINUITÉ D'UNE ADMINISTRATION FISCALE APPROPRIÉE

ASSURER LA CONFIANCE DES CONTRIBUABLES

Assurer l'intégrité et l'impartialité des administrations fiscales



Code de conduite

Carrière administrative

Rémunération des agents en accord avec la rémunération sur le marché du travail dans des conditions similaires

Indépendance de l'administration fiscale

Administration protégera la vie privée et la confidentialité

Assurer la continuité d'une administration fiscale appropriée



Méritocratie technique et professionnelle

Stabilité de travail

Plans stratégiques et opérationnels

Disponibilité des ressources humaines, financières et technologiques

Participation des administrations fiscales dans la rédaction des normes

Capacité et connaissance pour adapter des programmes, des services et des structures organisationnelles

Développement des plans de formation

Agents fiscaux qui détiennent l'autorité mais qui sont tenus de respecter leurs obligations



Assurer la confiance des contribuables

Une application juste, fiable et transparente des politiques et des lois fiscales, un accès, un service fiable et un dialogue avec les contribuables.

Un traitement rapide des demandes des contribuables.

Promotion d'une conscience fiscale– l'éducation fiscale.

Favoriser le respect des droits des contribuables.

Comité permanent sur l'éthique du CIAT



**Formé en 2008 et présidé par le Canada,
récemment relancé et restructuré pour refléter les
priorités actuelles**

- Efforts constants et soutenus reliés à l'éthique des administrations fiscales
- Réunions annuelles pour plus de 20 ans – grande variété de produits développés :
 - Boîte à outils sur l'éthique
 - Modèle de code de conduite
 - Matrice d'intégrité
 - Fiches de renseignements
- Excellent forum pour explorer les meilleures pratiques, discuter des enjeux d'éthique, sensibiliser et renforcer les capacités de tous participants.